

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025 A 19H00

Sous

la présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Valérie CHAMAILLARD, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

Excusés : Guénhaël THOMAS.

Non Excusés : Nadine GUEREC.

Guénhaël THOMAS a donné pouvoir à Monsieur Hervé LE GAL.

Monsieur le Maire constatant que les conseillers présents constituent la majorité, de ce fait le quorum étant atteint, ils peuvent délibérer.

Monsieur Sébastien LEGO a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte rendu du 10 mars 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal **approuvent, à l'unanimité des membres présents**, le compte rendu de la séance du 10 mars 2025.

2) Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget communal.

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu Monsieur Hervé LE GAL, 1^{er} Adjoint au Maire pour assurer la présidence de la séance, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, et après délibération, **approuve** le CFU 2024 de la commune de Buléon présenté comme suit,

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 591 597,20 €	664 476,17 €	2 256 073,37 €
	Recettes réalisées	686 406,71 €	686 866,57 €	1 373 273,28 €
	Restes à réaliser	10 210,00 €	0,00 €	10 210,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 884 910,17 €	783 387,76 €	2 668 297, 93 €
	Dépenses réalisées	820 409,38 €	426 871,13 €	1 247 280,51 €
	Restes à réaliser	988 272, 65 €	0,00 €	988 272,65 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 134 002,67 €	259 995,44 €	125 992,77 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	293 312,97 €	118 911,59 €	412 224,56 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	159 310,30 €	378 907,03 €	538 217,33 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 978 062,65 €	0,00 €	- 978 062,65 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-818 752,35 €	378 907,03 €	- 439 845,32 €

3) Aménagement des espaces publics aux abords de l'église et Rue de la Forge : attribution du marché.

Considérant que dans le cadre de la 2^{ème} tranche du marché de l'aménagement des espaces publics aux abords de l'église – école et Rue de la Forge, et après avoir entendu le rapport de la commission d'appels d'offres du 21 mars 2025, les membres du conseil municipal, après délibération **valident et approuvent, à l'unanimité des membres présents**, les décisions de la commission Appel d'Offres/Marchés publics, qui a retenu les offres suivantes :

- de PIGEON BRETAGNE SUD pour le lot 1 (voirie aménagement aux abords de l'Eglise – Rue de la Forge) pour un montant ht de 310 906,73 € et,
- de PIGEON BRETAGNE SUD pour le lot n°2 (maçonnerie) pour un montant ht de 138 722,84 €,
- de VALLOIS pour le lot 3 (espaces verts) pour un montant ht de 19 442,31 €.

4) Vote des taux d'impositions des taxes locales 2025.

Après étude des produits attendus, des besoins de la commune et au vu du projet de Budget Primitif, le conseil municipal **décide, à l'unanimité des membres présents**, de maintenir les taux des deux taxes pour l'année 2025 de la manière suivante :

- **Foncier Bâti : 34,34 %**
- **Foncier Non Bâti : 46,14 %**
- **Taxe d'habitation : 21,20 %**

(applicable aux résidences secondaires et logements vacants).

5) Vote des subventions communales 2025.

Après proposition de la commission Finances du 24 mars 2025, l'assemblée délibérante, après délibération et **à l'unanimité des membres présents, vote** les montants alloués aux associations pour l'année 2025, de la manière ci-après :

Associations	Montants alloués
Twirling Club Bâton de Guégon	3 adhérents x 20 € = 60,00 €
ABL (Avenir Buléon Lantillac)	1 000,00 €
ACCA	400,00 €
Banque alimentaire	70,00 €
Les Restos du Coeur	50,00 €
Le Souvenir Français	25,00 €
Secours Catholique	50,00 €
Collège Saint-Louis	6 élèves x 30 € = 180,00 €
Collège Eugène Guillevic	3 élèves x 30 € = 90,00 €
Entente des Basketteuses de Guéhénno	licenciés x 20 € = 60,00 € (si demande)
ADMR de Plumelec	100,00 € (si demande)

Association Gym Danse Brévelaise	2 x 20 = 40,00 €
La Claie sans Frontières	50,00 €
Jeunes SP de Josselin	20 € pour la création de la section

Il est proposé, comme chaque année, pour l'arbre de Noël 2025, de verser une subvention de 15,00 € par élève domicilié sur la commune et 7,50 € par élève domiciliés hors commune. Il est dit que la subvention sera versée à l'OGEC ou l'APPEL du RPI Buléon-Lantillac.

6) Chapelle Sainte-Anne : vote de l'indemnité gardiennage 2025.

L'assemblée délibérante, après délibération, **décide, à l'unanimité des membres présents**, de verser une indemnité de 200,00 €, à la Paroisse de Buléon pour le gardiennage de la Chapelle au titre de l'année 2025.

7) Eglise: vote de l'indemnité gardiennage 2025.

L'assemblée délibérante, après délibération, **décide, à l'unanimité des membres présents**, de verser une indemnité de 200,00 €, à la Paroisse de Buléon pour le gardiennage de l'Eglise au titre de l'année 2025.

8) Fermage 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**,
- **maintient** le loyer de fermage à 65,22 € l'hectare soit 105,00 € pour l'année 2025, concernant la parcelle WD n°52 exploitée par Monsieur MASSARD Ludovic,
- **maintient** le loyer de fermage à 75,22 € l'hectare soit 150,00 € pour l'année 2025, concernant la parcelle WD n°68 exploitée par la SCI Union des Champs.

9) Versement d'une subvention d'équilibre du budget communal au budget du CCAS.

A l'unanimité des membres présents, et sur proposition du Président de séance, l'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, **autorise** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de l'article 657363 en dépense de fonctionnement vers le budget CCAS au 757341 en recettes de fonctionnement de 17 777,33 € et **autorise** l'inscription des crédits nécessaires à la dépenses au budget primitif 2025 du budget communal.

10) Budget communal : affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Après concertation, l'assemblée délibérante **autorise, à l'unanimité des membres présents**, l'affectation du résultat de 2024 de 378 907,03 € au 1068 en recettes d'investissement.

11) Budget communal : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Considérant le passage de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 par délibération n°ACTE 202211210007 du 21 novembre 2022, le conseil municipal, après délibération, et **à l'unanimité des membres présents**, **autorise** Monsieur le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2025 à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, et **note** que Monsieur le Maire le tiendra informer des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

12) Budget communal : vote du budget primitif 2025.

Après lecture et délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, votent le budget primitif communal 2025 de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
	Budget primitif 2025		Budget primitif 2025
Dépenses réelles	574289,29 €	Recettes réelles	645 062,29 €
Dépenses d'ordre	4 648,61 €	Recettes d'ordre	100,00 €
		Report n-1	0,00 €
Virt en investissement	62 988,39 €		
Total dépenses	645 165,29 €	Total recettes	645 169,29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
	Budget primitif 2025		Budget primitif 2025
Dépenses réelles	686 200,00 €	Recettes réelles	1 490 952,35 €
Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	4 648,61 €
		Report n-1	293 312,97 €
RAR	988 272,65 €	RAR	10 210,00 €
Total dépenses	1 674 472,65 €	Total recettes	1 674 472,65 €

13) Assainissement collectif: transfert des archives communales à Centre Morbihan Communauté.

Après délibération, le conseil municipal **décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver** la trame de procès-verbal de transfert et de dépôt des archives communales relatives à la compétence assainissement collectif.

14) Signature de la convention de prestations de services avec Centre Morbihan Communauté pour la gestion des dépôts non conformes et des dépôts sauvages.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante **autorise à l'unanimité des membres présents, le Maire** à signer la convention de prestations de services avec Centre Morbihan Communauté pour la gestion des dépôts non conformes et des dépôts sauvages pour une année à compter du jour de cette séance, à savoir le 7 avril 2025.

15) Chlorosphère : Convention de mise-à-disposition du terrain WA n°147 pour éco-pâturage.

Après discussion et après en avoir délibéré, et **à l'unanimité des membres présents**, les membres du conseil municipal, **autorisent** le Maire à signer la convention de mise-à- disposition avec la SAS Chlorosphère pour une durée d'un an à compter de la signature et sera reconduite par tacite reconduction.

Questions diverses.

La prochaine séance est fixée au lundi 5 mai 2025 à 19 heures.

FIN DE LA SEANCE A 20 heures 45.